

## **Déclaration de confidentialité relative au traitement des données à caractère personnel dans le cadre des services pro bono et de règlement efficace des litiges**

La protection de votre vie privée est de la plus haute importance pour l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (l'«EUIPO» ou l'«Office» ou «nous» ou le «responsable du traitement»). L'Office s'engage à respecter et à protéger vos données à caractère personnel ainsi qu'à garantir vos droits en tant que personne concernée. Toutes les données à caractère personnel, à savoir les données qui vous identifient directement ou indirectement, seront traitées loyalement, licitement et avec la diligence requise.

Cette opération de traitement est soumise au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE.

Les informations figurant dans la présente communication sont fournies conformément aux articles 15 et 16 du règlement (UE) 2018/1725.

### **1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement?**

Dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, l'EUIPO envisage de fournir aux PME de l'Union européenne (UE) une réponse rapide et efficace à leurs besoins urgents par le biais de deux services différents: les services pro bono et de règlement efficace des litiges («Effective Resolution Dispute», EDR).

Les PME de l'UE (c.-à-d. les entreprises de l'Union européenne qui remplissent les conditions de la définition des PME de la Commission européenne) sont invitées à remplir un formulaire de demande d'aide. L'EUIPO évaluera la demande, y compris l'admissibilité à utiliser les services, et décidera si elle doit être traitée par un spécialiste de la PI dans le cadre du service pro bono ou par un gestionnaire de dossier dans le cadre du service EDR.

Les spécialistes de la PI sont invités à remplir un autre formulaire pour offrir leur aide gratuitement dans le cadre du service pro bono.

Vos données à caractère personnel sont traitées aux fins suivantes:

- pour évaluer votre demande et vous proposer le meilleur service pour vous aider;
- pour évaluer votre éligibilité aux services à savoir être une PME de l'UE;
- de mettre en contact les PME de l'UE et les spécialistes de la PI
- pour fournir le service EDR;
- pour obtenir un retour d'information sur le service et le niveau de satisfaction à son égard;
- de publier des statistiques relatives au service;
- de publier, de manière anonyme, les résultats concernant le niveau de satisfaction;
- pour promouvoir les systèmes de marques et de DMC de l'UE, y compris les services de l'EUIPO.

### 2. Quelles sont les données à caractère personnel que nous traitons?

Les catégories/types de données à caractère personnel traitées sont les suivants:

- Données concernant les PME de l'UE

Nom de l'entreprise/de l'entrepreneur individuel, adresse, personne de contact, prénom, nom de famille, courriel, numéro de téléphone, retour d'information/commentaires, adresse IP.

Pour que le contrôle d'éligibilité puisse être considéré comme une PME de l'UE, les données à caractère personnel traitées sont les suivantes: taille et chiffre d'affaires annuel de l'entreprise.

Si l'EUIPO a besoin de plus d'informations pour s'assurer que la PME est légalement une PME telle que définie par la Commission européenne, les informations financières suivantes peuvent être demandées et collectées.

- Une copie des bilans et des comptes de résultat des trois dernières années pour lesquelles les comptes de chaque entité concernée ont été clôturés. L'année la plus récente doit avoir été clôturée au cours des 18 derniers mois.
- Preuve d'inscription dans un registre professionnel ou un registre du commerce pertinent.
- Les documents de constitution de la société ou le dernier reçu fiscal confirmant son appartenance à l'UE.

- Données concernant les spécialistes en PI offrant leur aide gratuitement dans le cadre du service pro bono:

Prénom (personne de contact), nom de famille (personne de contact), courriel (personne de contact), numéro de téléphone (personne de contact), nom de la société/du cabinet d'avocats de PI, numéro de téléphone professionnel (le cas échéant), nom du barreau national/de la société juridique ou de l'association de la PI à laquelle la société appartient, retours d'information/commentaires, adresse IP.

Afin d'améliorer nos services, les PME et les spécialistes de la PI sont invités à répondre à une enquête. Seules leurs adresses électroniques et leurs réponses à l'enquête sont collectées. L'outil LimeSurvey de l'Office est utilisé pour cette enquête. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la [déclaration de confidentialité de LimeSurvey](#). Dans certaines circonstances, les retours d'information peuvent être recueillis par téléphone par nos prestataires externes. Dans ce cas, veuillez vous référer à la [déclaration de confidentialité concernant les retours d'information immédiats](#).

## PROTECTION DES DONNÉES/DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

- Données concernant les gestionnaires de dossiers de règlement efficace des litiges de l'EIPO (médiateurs):

Le service EDR est effectué par le service «Modes alternatifs de résolution des conflits» (ADR) au sein des chambres de recours. Si vous utilisez ce service, les chambres de recours vous fourniront la déclaration de confidentialité pertinente.

Nous vous informons que toutes les données à caractère personnel fournies dans les formulaires peuvent être accessibles par notre prestataire externe utilisé dans ce traitement. Le prestataire externe est légalement soumis à l'obligation de confidentialité. Il traite toutes les données à caractère personnel que vous envoyez en utilisant les services pro bono et EDR et il collecte également des données concernant l'activité au sein de la plateforme ou des services.

### **3. Qui est responsable du traitement des données?**

Le traitement des données à caractère personnel relève de la responsabilité du directeur du département «Clients», qui agit en tant que responsable délégué du traitement des données de l'EIPO.

Les services pro bono et EDR font partie du service PME qui est géré avec la coopération conjointe de notre prestataire de services externe, qui agit au nom de l'EIPO en tant que responsable du traitement des données. Le service EDR fait également partie du service ADR de l'Office au sein des chambres de recours.

### **4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles divulguées?**

Les informations relatives aux services pro bono et EDR ne seront partagées qu'avec les personnes chargées de mettre en œuvre ces mesures, sur la base du principe du besoin d'en connaître. Les données à caractère personnel ne sont utilisées pour aucune autre finalité, et ne sont divulguées à aucun autre destinataire.

Les données à caractère personnel sont divulguées au personnel autorisé de l'EIPO et aux employés du prestataire de l'EIPO dans le cadre de la prestation des services à l'EIPO nécessaires au traitement des données ou à la maintenance des systèmes de l'EIPO sur lesquels les données sont conservées, et conformément au contrat spécifique.

Le personnel et les prestataires de services externes autorisés par l'EIPO sont:

- pour les services pro bono et EDR: Département «Clients» (CD) : le personnel de la première ligne («first line») du CD, personnel de la deuxième ligne («second line») du CD et personnel du programme PME du CD;
- pour le service EDR: Chambres de recours: le personnel du service ADR et les gestionnaires des dossiers EDR.

Vos données à caractère personnel sont également accessibles par les employés du prestataire de services externe auquel nous faisons appel pour vous fournir les formulaires. Vos données à caractère personnel peuvent être transférées à ses sous-traitants, par

## PROTECTION DES DONNÉES/DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

exemple pour suivre les incidents de sécurité et résoudre les problèmes liés aux services ou à la plateforme, ou à d'autres prestataires de services afin de procéder à des analyses statistiques.

Les destinataires auxquels le prestataire externe transfère les données à caractère personnel sont principalement basés dans les pays de l'Espace économique européen (EEE). Toutefois, certains d'entre eux sont basés en dehors de l'EEE.

Le prestataire externe s'assure que ses fournisseurs/prestataires situés en dehors de l'EEE reçoivent uniquement les données strictement nécessaires à la fourniture du service et garantit un niveau de protection suffisant en adoptant l'un des mécanismes de transfert de données en dehors de l'EEE, soit en mettant en œuvre les clauses contractuelles types conformément à la décision 2010/87/UE de la Commission européenne, soit en étant situé dans l'un des pays pour lesquels la Commission européenne a pris une décision d'adéquation.

### **5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos informations?**

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour préserver et protéger vos données à caractère personnel contre la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé, de manière accidentelle ou illicite.

Toutes les données à caractère personnel liées aux services pro bono et EDR sont conservées dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'Office, ainsi que dans des dossiers électroniques spécifiques accessibles uniquement aux destinataires autorisés. Des niveaux appropriés d'accès sont accordés, à titre individuel, aux seuls destinataires susmentionnés.

La base de données est protégée par un mot de passe dans le cadre d'un système de connexion unique et est connectée de manière automatique à l'identifiant de l'utilisateur. Les enregistrements électroniques sont conservés en toute sécurité afin de préserver la confidentialité et le caractère privé des données qu'ils contiennent.

Quelle que soit l'étape, toute personne traitant des données à caractère personnel dans le cadre des services pro bono et EDR doit signer une déclaration de confidentialité.

### **6. Comment pouvez-vous accéder à vos données à caractère personnel et, le cas échéant, les corriger? Comment recevoir vos données? Comment demander l'effacement de vos données à caractère personnel, ou restreindre ou vous opposer à leur traitement?**

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier, de les effacer et de les recevoir, ainsi que d'en limiter le traitement ou de vous y opposer, conformément aux articles 17 à 24 du règlement (UE) 2018/1725.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite précisant explicitement votre requête au responsable délégué du traitement des données tel que spécifié au point 9 du présent document.

## PROTECTION DES DONNÉES/DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Une réponse sera apportée à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, au plus tard un mois à compter de sa réception. Toutefois, conformément à l'article 14, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/1725, au besoin, ce délai peut être prolongé de 2 mois au maximum en fonction de la complexité des demandes et de leur nombre. L'Office vous informera de cette prolongation dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande, en vous précisant les motifs du retard.

### **7. Quelle est la base juridique qui régit le traitement de vos données?**

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à:

- l'article 5, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2018/1725, qui dispose que «le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'institution ou l'organe de l'Union», et;
- l'article 5, paragraphe 1, point d), du règlement (UE) 2018/1725, qui dispose que «la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques».

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées conformément aux instruments juridiques suivants:

- Article 2 de la décision n° ADM-20-31 concernant la structure interne de l'Office
- Article 151, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2017/1001
- Article 151, paragraphe 1, point b), du règlement (UE) 2017/1001

### **8. Combien de temps conservons-nous vos données?**

Les données à caractère personnel ne seront conservées que pendant le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle elles sont traitées.

Les informations traitées par les outils de gestion de la relation client font partie du registre de l'Office et leur conservation est assurée pour une durée indéterminée dans le cadre des enregistrements des interactions avec les utilisateurs, sauf si un utilisateur nous demande de les supprimer, ce qui peut être effectué manuellement.

Vos coordonnées personnelles seront conservées dans la base de données interne de gestion des documents aux fins susmentionnées (question 1) pendant 2 ans.

En cas de recours formel, toutes les données détenues au moment du recours seront conservées jusqu'à l'achèvement de la procédure de recours.

Notre prestataire de services externes conserve les données à caractère personnel de ses clients (à savoir l'EUIPO et donc les utilisateurs de l'EUIPO) pendant la période où ils possèdent un compte. Celui-ci conserve les données durant 60 jours après que le client a désactivé son compte. Les données à caractère personnel sont ensuite supprimées et, dans les 120 jours qui suivent, les données sont cryptées et conservées uniquement sous forme de copies de sauvegarde. Cette période de 120 jours est nécessaire pour supprimer

## PROTECTION DES DONNÉES/DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

complètement les données à caractère personnel en raison des spécificités des opérations de copie de sauvegarde.

### **9. Coordonnées**

Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez les adresser au responsable du traitement des données, le directeur du département «Clients», à l'adresse suivante: [DPOexternalusers@euipo.europa.eu](mailto:DPOexternalusers@euipo.europa.eu).

Vous pouvez également vous adresser au délégué à la protection des données (DPD) de l'EUIPO à l'adresse suivante:

[DataProtectionOfficer@euipo.europa.eu](mailto:DataProtectionOfficer@euipo.europa.eu).

#### Voies de recours:

Si le responsable du traitement des données et/ou le DPD n'ont pas répondu à votre demande de manière adéquate, vous pouvez introduire une réclamation auprès du Contrôleur européen de la protection des données à l'adresse suivante: [edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu).